



STATISTIQUES BELGOCONTROL

Mouvements: décembre 2009

Belgocontrol, l'entreprise publique autonome en charge de la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace aérien civil et sur les aéroports publics belges, présente ses résultats du mois de décembre 2009 au niveau du nombre de mouvements contrôlés tant à Brussels Airport que sur les aéroports régionaux et en survol.

Belgocontrol a géré en décembre 2009 un total de 73.143 mouvements, soit une diminution de mouvements (-4,87 %) par rapport au même mois de l'année précédente (76.889 mouvements).

Brussels Airport

Le mois de décembre 2009 a enregistré 16.117 mouvements, soit une diminution de 7,09 % par rapport au même mois en 2008 (17.347 mouvements).

Le trafic aérien contrôlé par CANAC

Le centre CANAC gère tous les mouvements dans les espaces aériens civils contrôlés au-dessus de la Belgique, du sol au niveau de vol 245 (24.500 ft), et du Grand-Duché de Luxembourg, entre les niveaux de vol 135 (13.500 ft) et 245 (24.500 ft).

CANAC a contrôlé 37.849 mouvements en décembre 2009, en baisse de 3,68 % par rapport à la même période l'an passé (39.295).

Les aéroports régionaux

L'ensemble des quatre aéroports régionaux a enregistré en décembre 2009 un total de 19.177 mouvements contrôlés par Belgocontrol, à comparer à 20.247 mouvements en décembre 2008, soit une diminution de 1.070 mouvements (5,28 %). A l'exception de Charleroi, les aéroports régionaux enregistrent une diminution du nombre de mouvements. Celle-ci résulte notamment d'une météo hivernale persistante depuis peu avant Noël.

Le nombre total de mouvements IFR « régionaux », qui était de 8.466 mouvements en décembre 2008, a augmenté de 1.017 unités (12,01 %) pour atteindre 9.483 mouvements en décembre 2009. Il est en augmentation partout sauf à Anvers. Le nombre total de vols VFR « régionaux » passe de 11.781 en décembre 2008 à 9.694 en décembre 2009, soit une diminution de 2.087 mouvements (17,71 %).

Par importance en nombre de mouvements totaux contrôlés par Belgocontrol, Charleroi occupe la première place avec 6.626 mouvements, suivi d'Ostende (4.784), d'Anvers (4.483), et de Liège (3.284). Rappelons qu'à Liège Belgocontrol assure le contrôle aérien uniquement les nuits en semaine et 24h/24 les week-ends. Les mouvements contrôlés par les militaires de jour en semaine ne sont donc pas comptabilisés dans nos chiffres.

En nombre de mouvements IFR, Charleroi occupe la première place avec 3.549 mouvements IFR, suivi de Liège (2.421), d'Ostende (1.817), et d'Anvers (1.696).

A **Anvers-Deurne**, 4.483 mouvements (1.696 IFR et 2.787 VFR) ont été enregistrés en décembre 2009, soit une diminution de 19,73 % par rapport aux 5.585 mouvements (2.213 IFR et 3.372 VFR) à la même période de 2008. Diminution des vols IFR de 23,36 % et des vols VFR de 17,35 %.

Charleroi-Brussels South enregistre 6.626 mouvements (3.549 IFR et 3.077 VFR) en décembre 2009, soit une augmentation de 9,34 % par rapport aux 6.060 mouvements (2.668 IFR et 3.392 VFR) à la même période de 2008. Augmentation sensible des vols IFR (33,02 %) et diminution des VFR de 9,29 %.

A **Liège-Bierset**, 3.284 mouvements (2.421 IFR et 863 VFR) ont été enregistrés en décembre 2009, soit une diminution de 3,89 % par rapport aux 3.417 mouvements (2.234 IFR et 1.183 VFR) un an auparavant. Les IFR augmentent de 8,37 % et les VFR diminuent de 27,05 %.

Ostende-Bruges enregistre en décembre 2009 4.784 mouvements (1.817 IFR et 2.967 VFR), en diminution (7,73 %) par rapport aux 5.185 mouvements (1.351 IFR et 3.834 VFR) de décembre 2008.

Les IFR augmentent de 34,49 % et les VFR diminuent de 22,61 %.

Pour information :

IFR = Instrument Flight Rule = Vol aux instruments

VFR = Visual Flight Rule = Vol à vue

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Brussels Airport, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'à 8.000 mètres au-dessus de la Belgique et de 4.500 à 8.000 mètres pour le Grand-Duché du Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre Eurocontrol de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne. Belgocontrol assure le contrôle aérien sur cinq aéroports publics, soit en permanence à Brussels Airport, Anvers, Charleroi, et Ostende, et à Liège toutes les nuits en semaine et les week-ends (les militaires assurent le contrôle de jour en semaine).

